



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget de la Nouvelle-Écosse 2013-2014



Le 5 avril 2013

Principaux faits saillants

**Perspectives fiscales et
économiques**

Mesures fiscales

Personnes-ressources

Principaux faits saillants

La ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, Madame Maureen MacDonald, a présenté hier le budget 2013-2014 de la province. Le budget prévoit des recettes de 9,5 milliards de dollars, des dépenses totales de 9,5 milliards de dollars et un excédent budgétaire de 16,4 millions de dollars. Il est prévu dans ce contexte que les charges de fonctionnement seront réduites de 80 millions de dollars et que les recettes devraient augmenter de 300 millions de dollars. Les faits saillants suivants sont également à retenir :

- une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,3 % en 2013;
- un ratio de la dette nette au PIB prévu de 35,8 %;
- un excédent prévu de 18,3 millions de dollars pour 2014-2015, et de 19,4 millions de dollars pour 2014-2015;
- un certain allègement de l'impôt des particuliers pour les aînés à faibles revenus;
- des changements mineurs à l'impôt des sociétés dont les effets devraient être relativement peu importants.

Retour au début

Perspectives fiscales et économiques

La croissance prévue de 1,3 % du PIB de la Nouvelle-Écosse en 2013 sera inférieure à la croissance de 1,8 %

L'avenir du Canada

- Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les principaux moteurs de la prospérité nationale.
- S'il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant l'objectif d'un budget équilibré.

L'avenir de la productivité

Commentaires de Deloitte

prévue pour l'ensemble du Canada. Le taux de chômage devrait augmenter pour atteindre 9,1 % en 2013. Bien que le budget de cette année soit équilibré, la dette nette continue d'augmenter et devrait augmenter dans un avenir prévisible en raison des dépenses en immobilisations. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, la dette nette de la province devrait s'établir à environ 14 milliards de dollars.

Le tiers de l'augmentation de 300 millions de dollars prévue des recettes devrait provenir d'une augmentation des transferts du gouvernement fédéral. Les 200 autres millions de dollars de cette augmentation devraient provenir d'une augmentation des recettes fiscales. En ce qui a trait aux dépenses, la principale source des coupures est la réduction de l'aide aux universités et les coupures de dépenses des ministères du Développement économique et rural et Tourisme, des Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités et des Services communautaires.

[Retour au début](#)

Mesures fiscales

Le budget propose de réduire le taux d'imposition des sociétés exploitant une petite entreprise, le faisant passer de 3,5 % à 3,0 %, à compter du 1^{er} janvier 2014. Toutefois, le plafond de revenu admissible de petite entreprise (plafond DPE) diminuera aussi, passant de 400 000 \$ à 350 000 \$. Par conséquent, le plafond DPE est maintenant le plus bas au pays. Le plafond DPE au fédéral continue d'être 500 000 \$ et de nombreuses provinces ont choisi d'adopter le même plafond. Bien que les propositions de ce budget entraînent une économie d'impôt pour les sociétés exploitant une petite entreprise dont le revenu imposable est inférieur à 350 000 \$, les sociétés dont le revenu imposable dépasse cette limite subiront vraisemblablement une augmentation de leur imposition.

La Nouvelle-Écosse continue d'avoir le taux d'imposition marginal le plus élevé au pays pour les revenus des particuliers, soit un taux de 50 %. En établissant ce budget équilibré, le gouvernement n'a cependant pas diminué le taux d'imposition marginal le plus élevé, alors qu'auparavant il avait promis une telle réduction.

Afin d'alléger le fardeau fiscal pour les aînés à faibles revenus, le remboursement annuel de taxes foncières a été augmenté de 200 \$ et un nouveau crédit d'impôt non remboursable de 1 000 \$, établi en fonction de l'âge, a été introduit.

Finalement, le gouvernement a réitéré sa promesse de réduire la taxe de vente harmonisée (TVH) de 1 % en 2014 et de 1 % additionnel en 2015, dans la mesure où il sera possible d'atteindre l'équilibre budgétaire dans les années à venir. Il vaut la peine de mentionner que toute réduction de la portion provinciale du taux de la TVH aura une incidence importante sur les recettes de la province.

[Retour au début](#)

Pour obtenir des renseignements additionnels, vous pouvez consulter le **[site du ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse](#)**.

Personnes-ressources

Associée directrice canadienne, Fiscalité

Heather Evans
416-601-6472

Leader national de la politique fiscale

Albert Baker
416-643-8753

Région de l'Atlantique

Brian Brophy
709-758-5234

Dave Cameron
902-721-5636

Jim MacGowan
902-721-5697

Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité

1969 Upper Water Street, Suite 1500
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3R7 Canada

Ce document est publié par Deloitte s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Deloitte s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Québec.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

www.deloitte.ca
Se désabonner

Fil de nouvelles RSS

Veillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.